

Fibre optique, faisons le point



LA FIBRE
EN ÉTAPES

1 ÉTUDE DES
POTEAUX

2 POSE DES
ARMOIRES
DE RUE

3 ARMEMENT
DES
POTEAUX

4 TIRAGE
DES
CÂBLES

5 DÉCLARATION
À L'ARCEP

6 OFFRES DES
OPÉRATEURS

Des travaux de Génie Civil peuvent être nécessaires

Pose de traverses imposée par la réglementation

Gel commercial de 3 mois imposé par l'ARCEP pour garantir la libre concurrence

Sur demande de Michel Teulet, Maire de Gagny, le Directeur Général de Débitex Télécom, est venu présenter l'état d'avancement du déploiement de réseau de fibre optique à Gagny.

2016, l'année des déploiements en aérien

Débitex Télécom reconnaît un retard sur le déploiement de la zone pilote en aérien, dû principalement aux études qui ont dû être menées sur les poteaux ERDF et sur ceux d'Orange et qui ont nécessité plus de temps que prévu. Malgré tout, l'objectif que Débitex Télécom annonçait dans le Gagny Mag de février 2016 reste d'actualité : les zones en aérien des PM (Points de Mutualisation) dans les quartiers des Abbesses, du Chénay, Jean Bouin, Jean Moulin, de Maison Blanche, autour de la Gare de Gagny Centre, Franceville, et la majeure partie de Maison Rouge, seront couvertes en

fibre, permettant d'atteindre 80% de logements éligibles à l'automne 2016.

Objectif 100% ?

Cette année, Débitex Télécom finalise les dossiers techniques d'emplacement des PM non encore installés sur la ville et les soumet au Service Voirie de Gagny qui vérifie que les positionnements proposés conviennent. L'entreprise affine son planning pour 2017/2018 et annonce d'ores et déjà la finalisation des zones dans le quartier du Parc Carette en 2017. La complexité majeure pour achever la couverture de la ville à 100% reste sur les zones autour du centre-ville. Néanmoins, le délégataire Débitex Télécom reste engagé envers Débitex et l'Autorité de Régulation (ARCEP) pour atteindre une couverture de 100%. Cet objectif devrait être atteint en 2018.

Plus d'infos sur
debitextelecom.fr



SUIS-JE ÉLIGIBLE ?

Si aucun opérateur ne vous a encore proposé de forfait fibre optique, **vous pouvez contacter Débitex Télécom pour savoir si vous êtes éligible à la fibre**, en remplissant le formulaire « Contact » disponible sur le site debitextelecom.fr.

Si vous habitez en immeuble, vous pouvez vous rapprocher du bailleur ou du syndicat de copropriété pour savoir si le fibrage du bâtiment est déjà réalisé ou si une convention est signée pour que les travaux soient réalisés.

Gardez toutefois à l'esprit qu'un délai légal de 3 mois doit obligatoirement être respecté entre votre connexion au réseau et le début de la commercialisation des opérateurs. Ce délai est imposé par l'ARCEP.